



Chesalles, le 13 avril 2010

AU CONSEIL GENERAL  
DE ET A

1683 CHESALLES

Préavis municipal N° 20/2006-2011 concernant les comptes 2009.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions légales et notamment de l'article 93 de la Loi sur les Communes, la Municipalité présente un préavis sur les comptes 2009.

Il a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 avril 2010.

Commentaire général :

Nous avons l'avantage de présenter un exercice 2009, globalement conforme au budget. L'excédent de charge révélé par les comptes 2009 se monte à CHF 19'852.07. Le déficit prévu se montait à CHF 17'575.00.

Quelques différences significatives sont toutefois à relever. Nous y reviendrons rubrique par rubrique dans le rapport ci-après.

Rapport sur la gestion par rubrique de la classification administrative :

## **1. Administration générale**

Les charges et les revenus liés à l'administration générale sont restés en-dessous des prévisions budgétaires.

Divers petits postes de frais n'ont été que partiellement utilisés voir même pas du tout utilisés.

Nous constatons toutefois des frais de téléphone en augmentation. Par le passé, la Municipalité a pu tirer profit de la ligne installée pour la salle de classe. Celle-ci étant désormais fermée, nous avons sollicité un abonnement, avec plusieurs lignes. Cela permet d'une part au service des eaux de disposer d'une ligne permanente (alarme) et d'autre part à la salle de Municipalité de disposer d'un téléphone et d'un accès internet.

## **2. Finances**

Avec CHF 199'287.30, l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques reste légèrement en-dessous du montant prévu de CHF 205'000.-.

Diverses rubriques de natures conjoncturelle ne sont pas ou que marginalement budgété. Parmi ceux-ci nous mentionnerons les droits de mutation, qui ont permis de

récolter CHF 6'490.-, alors que nous nous contentons de prévoir CHF 1'000.- au budget.

Signalons également une légère progression de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, soit CHF 4'618.30 encaissé en 2009, par rapport à 1199.35 en 2008.

La participation de notre collectivité au fonds de péréquation se montait en 2009 à CHF 47'897.00 en lieu et place des CHF 36'000.- annoncés. Cette situation corrobore ce qui a déjà été présenté à plusieurs reprises. Du fait des règles actuellement en vigueur, la participation au « pot commun » augmente régulièrement. Cette situation nous a conduits à revoir le taux d'imposition. Le remboursement du fonds de péréquation reste légèrement plus élevé que la prévision mais plus faible que le montant touché en 2008.

### 3. Domaine et Bâtiments

Les frais d'exploitation des forêts restent à un niveau très faible malgré des interventions massives dans nos forêts, comme par exemple l'élimination des arbres déracinés dans le ravin de la Voraire. Cette situation est la conséquence de notre participation au triage de Farzin.

Divers frais d'entretien des bâtiments n'ont pas été engagés en 2009. L'ensemble de ces montant représente une « économie » de environ CHF 10'000.-.

La participation de Chesalles à la salle intercommunale se monte à fr. 32'665.- au lieu des 37'000.- prévu au budget.

### 4. Travaux

Les frais de déneigement se montent à CHF 9'711.05 en 2009. Il s'agit pour l'essentiel de frais engagés en janvier et février 2009.

L'acquisition des plaques de nom de rue (pour CHF 4'354.85) occupe une partie importante des charges liées à l'entretien routier.

Les frais d'élimination des ordures sont restés stables en 2009 (progression de 2% par rapport à 2008).

Evolution des quantités :

	Ordures ménagères kg	Encombrants kg
2007	19'730	20'830
2008	23'035	25'530
2009	22'700	19'280

Nous avons encaissé en 2009, 3 taxes uniques de raccordement. Le montant de CHF 9'000.- (3 taxes de CHF 3'000) et l'excédent de recettes de cette rubrique, ont été attribués au fonds lié.

Le fonds des eaux usés dispose au 31.12.2009 de CHF 21'914.45.

## **5. Instruction publique et cultes**

Les charges de l'enseignement primaires se répartissent en frais de transport, en frais liés aux coûts des salles de classe de Brenles et d'un montant facturé par la Direction des écoles à Moudon. Toutes ces charges sont dûment réparties entre les quatre communes de BCCS. Les frais de transport sont plus faibles que prévus de CHF 3'200.-

Les autres postes concernant l'enseignement font l'objet d'une facturation de la part de la direction de l'école de Moudon, respectivement du canton. Tous les deux s'avèrent plus élevés que prévu. Les charges d'enseignement(Moudon) se montent à CHF 30'445.65 contre 27'000 budgétés. L'enseignement spécialisé, une des composantes de la facture sociale coûte en 2009 CHF 13'283.00, contre 9'125.- annoncé par le canton.

## **6. Police**

La Municipalité n'a pas de compétence particulière en matière de police sanitaire, défense incendie et protection civile. Globalement les montants portés en comptes sont conformes aux prévisions.

Mentionnons tout de même l'encaissement de CHF 10'400.- de contribution de remplacement Abri PC. Ce montant est attribué au fonds dédié, conformément aux règles en la matière.

## **7. Sécurité sociale**

Cette rubrique englouti CHF 30'000.- de plus que prévu. Nous ne revenons pas sur les mécanismes de la péréquation qui conduise à cette situation intenable. Ils ont été discutés et expliqués à maintes reprises.

La douloureuse question de la sécurité sociale se répète exercice après exercice. La hausse du taux d'imposition décidée en 2009 devrait momentanément restreindre les conséquences de l'inexorable progression de la facture sociale. Elle dépasse désormais le quart de nos dépenses.

## **8. Service industriels**

Les frais d'entretien du réseau d'eau se sont avérés plus élevés que prévu. Deux factures d'un montant total de CHF 9'571.15 concernent le déplacement d'une conduite communale d'eau, dans le cadre du chantier Andreae.

## **CONCLUSION :**

Durant l'année 2009 la Municipalité a amorti le patrimoine communal. Quelques travaux d'entretien ont été entrepris. Elle n'a cependant consenti aucun investissement. L'exercice se solde par un déficit de CHF 19'852.07. Il est conforme à la prévision budgétaire de CHF 17'575.00.

La Municipalité propose au Conseil Général :

D'adopter les comptes communaux 2009 et de lui en donner décharge.

Adopté en séance de la Municipalité du 26 avril 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

La Secrétaire:

## **E X T R A I T**

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de la

Commune de Chesalles

Séance du 27 mai 2010

Présidence: M. Marc-André Durussel, Président.

Le Conseil Général de Chesalles,

Vu le Préavis municipal N° 20/2006-2011 concernant les comptes 2009.

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide d'accepter le présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du 27 mai 2010.

Pour l'extrait conforme, l'attestent:

Le Président:

Le Secrétaire: